



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

INFOS PRATIQUES CNDS BRETAGNE 2019

PROJETS ET STRUCTURES ÉLIGIBLES | CALENDRIER | FORMULATION DE DEMANDE

PART TERRITORIALE



EMPLOI

APPRENTISSAGE

J'APPREND À NAGER

Les informations seront disponibles prochainement

Une note CNDS nationale paraîtra prochainement pour fixer la date d'ouverture et la répartition de l'enveloppe spécifique réservée à la part territoriale Bretagne. Nous vous invitons à revenir sur cette page ultérieurement.

[RETOUR SOMMAIRE](#)



Quels sont les projets qui peuvent être soutenus ?

PRIORITES NON EXCLUSIVES

OBJECTIFS :

-développement de la pratique fédérale dans une logique de réduction des inégalités
-« Sport-santé »
et « Sport en entreprise »
-politiques d'accueil de scolaires
-lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement

PUBLICS

Les personnes en situation de handicap, socialement défavorisées, femmes, jeunes, seniors, détenus, migrants ...

TERRITOIRES

Les zones carencées (QPV, ZRR, contrat de ruralité)

AIDES FINANCIERES

-Création d'emploi (aides sur 2 ans) : 2019 / 12 000€ et 2020 / 12 000€

CONSOLIDATION

2019 / 6 000€ et 2020 / 5 000€

CONDITIONS :

-pérennisation des postes
-temps de travail : compris entre 50% et 100% d'1 ETP
-CDI signé après le 04 octobre 2018
-groupement d'employeur, autorisation dans la limite de 1 ou 2 aide(s)
-emploi administratif : non aidé

! Pour prétendre à une aide CNDS, toute association est tenue de fournir un compte rendu - financier et qualitatif - pour chacune des actions subventionnées au titre du CNDS 2018 (utilisation CERFA 15059*01)

Quelles sont les structures éligibles ?

- Les associations affiliées et agréées à des fédérations sportives

- Ligues ou comités des fédérations sportives

- CROS, CDOS

- Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)

- Groupements d'employeurs intervenant au bénéfice des associations sportives

- Associations œuvrant dans le domaine de la santé

Quel est le calendrier CNDS 2019 ?

- Lancement campagne : vendredi 22 mars (17h00)

- Ouverture portail « compte association » : lundi 15 avril

- **Fermeture portail « compte association »** : deux sessions

- ▶ 1^{ère} session : clôture 2 juin

- ▶ 2^{ème} session : clôture 8 sept

- Réunions commission territoriale du CNDS: 11 juillet et 24 septembre

Comment formuler une demande ?

- Portail COMPTE ASSOCIATION
<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Qui vous accompagne ?

- ▶ Vous êtes un club : [les conseillers sport des DDCS](#)
- ▶ Vous êtes une ligue ou un comité : [les conseillers pôle sport de la DRJSCS](#)

Quels sont les **projets** qui peuvent être soutenus ?

OBJECTIF

-Encourager l'embauche d'un apprenti aux métiers du sport

AIDE :

Le montant indicatif sera ajusté en fonction du nombre de demandes :

- 2000€ pour une formation de niveau BP JEPS et infra
- 4000€ pour une formation de niveau DE JEPS/ DES JEPS / DEUST (ou niveau similaire)

Quelles sont les **structures** éligibles ?

- Les associations affiliées et agréées à des fédérations sportives
- Ligues ou comités des fédérations sportives
- CROS, CDOS
- Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)
- Groupements d'employeurs intervenant au bénéfice des associations sportives
- Associations œuvrant dans le domaine de la santé

Quel est le **calendrier** CNDS 2019 ?

- Lancement campagne : vendredi 22 mars (17h00)
- Ouverture portail « compte association » (saisie des demandes) : Lundi 15 avril
- **Fermeture portail « compte association » : dimanche 08 septembre (minuit)** (clôture saisie des demandes)
- Réunion commission territoriale du CNDS: mardi 24 septembre

Comment formuler une **demande** ?

Portail « COMPTE ASSOCIATION » www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html 

Tutoriels

- 1 - [création du compte](#)
 - 2- [mise à jour des infos de votre association](#)
 - 3- [saisie demande de subvention](#)
- + Fiche explicative

 Pour prétendre à une aide CNDS, toute association est tenue de fournir un compte rendu - financier et qualitatif - pour chacune des actions subventionnées au titre du CNDS 2018 (utilisation CERFA 15059*01)

Qui vous accompagne ?

- ▶ Vous êtes un club : [les conseillers sport des DDCCS](#)
- ▶ Vous êtes une ligue ou un comité : [les conseillers pôle sport de la DRJSCS](#) 

Quels sont les **projets** qui peuvent être soutenus ?

OBJECTIF

Le soutien à l'organisation de stages d'apprentissage de la natation pour les 04- 05 ans et les 06-10 ans.

Conditions d'organisation :

- encadrement qualifié
- gratuité des cycles d'apprentissage (10h minimum)
- validation du cycle = Test de « sauv'nage » ou d'aisance aquatique (non obligatoire pour les 04-05 ans).

PUBLICS ET TERRTOIRES

Les enfants ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans des zones carencées (QPV, ZRR, contrat de ruralité).



Quelles sont les **structures** éligibles ?

- Les associations affiliées et agréées à des fédérations sportives
 - Ligues ou comités des fédérations sportives
 - Les collectivités territoriales ou, leurs groupements*
- *Utiliser le CERFA dédié aux collectivités.
Ce CERFA est à renvoyer complété et signé à la DDCS-PP de votre département.

Quel est le **calendrier** CNDS 2019 ?

- Lancement campagne : vendredi 22 mars (17h00)
- Ouverture portail « compte association » (saisie des demandes) : lundi 15 avril
- **Fermeture portail « compte association » : dimanche 02 juin (minuit)** (clôture saisie des demandes)
- Réunion commission territoriale du CNDS: jeudi 11 juillet

Comment formuler une **demande** ?

Portail « COMPTE ASSOCIATION » www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html

Tutoriels

- 1 - [création du compte](#)
 - 2- [mise à jour des infos de votre association](#)
 - 3- [saisie demande de subvention](#)
- Fiche explicative « Pas à Pas »



Pour prétendre à une aide CNDS, toute association est tenue de fournir un compte rendu - financier et qualitatif - pour chacune des actions subventionnées au titre du CNDS 2018 (utilisation CERFA 15059*01)

Qui vous accompagne ?

- ▶ **Vous êtes un club** : [les conseillers sport des DDCS](#)
- ▶ **Vous êtes une ligue ou un comité** : [les conseillers pôle sport de la DRJSCS](#)



► Vous êtes un club :

<p>22 DDCS des COTES D'ARMOR</p>	<p>Préfecture des Côtes d'Armor DDCS des Côtes d'Armor 1 place du Général de Gaulle CS 32370 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 Tél : 02 96 62 08 09 http://www.cotes-darmor.gouv.fr</p>	<p>Marie Laurence BENTZ Tél : 02 96 62 83 48 marie-laurence.bentz@cotes-darmor.gouv.fr</p>
<p>29 DDCS du FINISTERE</p>	<p>Maison départementale des Sports 4 rue Turgot CS 21019 Cité administrative Ty Nay 29196 QUIMPER CEDEX Tél : 02 98 64 99 00 http://www.finistere.gouv.fr</p>	<p>Patrick RIOU Tél : 02 98 64 62 31 ddcs-sasl@finistere.gouv.fr</p>
<p>35 DDCSPP d'ILLE-ET-VILAINE</p>	<p>15 avenue de Cucillé CS 90 000 35919 RENNES Cedex Tél : 02 99 59 89 00</p>	<p>ddcspp-js-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr Tél : 02 99 59 89 00</p>
<p>56 DDCS du MORBIHAN</p>	<p>32 boulevard de la Résistance, CS 62541 56019 Vannes Tél : 02 22 07 20 20 http://www.morbihan.gouv.fr</p>	<p>Pierre-Alexis PONSOT Tél : 02 56 63 71 56 pierre-alexis.ponsot@morbihan.gouv.fr ddcs-cnds@morbihan.gouv.fr Secrétariat : ddcs@morbihan.gouv.fr</p>

► Vous êtes une ligue ou un comité :

<p>Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne</p>	<p>Secrétariat / référente administrative Sarah ABRAHAM Tél : 02 23 48 24 25 Mail : sarah.abraham@drjscs.gouv.fr Thierry WATTERLOT thierry.watterlot@drjscs.gouv.fr http://bretagne.drjscs.gouv.fr/</p>
--	---